



Réf. Farde e-Assemblées : 2283798

N° OJ : 1

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2019

Objet : Cellule d'audit interne.- Charte de l'Audit interne.- Mise à jour.- Adoption.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 26 avril 2010 portant création d'un Comité d'audit et d'une Cellule d'audit interne;

Vu la Charte du Comité d'audit et de l'audit interne adoptée le 28 février 2011 et modifiée le 10 juin 2013;

Considérant que le Comité d'audit a approuvé les modifications de la Charte d'audit interne en sa séance du 4 octobre 2019;

Considérant que la charte précitée précise les objectifs, les missions, les responsabilités et le fonctionnement du Comité d'audit et de la Cellule d'audit interne;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique.- La Charte d'Audit interne telle que modifiée est adoptée.

Annexes :

[Projet Charte Audit interne FR](#)